



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **10 juillet 2014**

Délibération n° 2014-0209

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plan climat énergie territorial - Attribution d'une subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2014 relatif à l'accompagnement des très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) pour améliorer leurs performances énergétiques

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 162

Date de convocation du Conseil : vendredi 27 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mardi 15 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mme Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, M. Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Berra (pouvoir à M. Fenech), M. Blache (pouvoir à M. Havard), Mme Burillon (pouvoir à Mme Servien), M. Compan (pouvoir à M. Quiniou), Mme Ghemri (pouvoir à M. Genin), M. Gillet, Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), Maurice (pouvoir à M. Martin), Millet (pouvoir à M. Crimier), M. Pouzol (pouvoir à M. Gouverneyre), Mme Reynard (pouvoir à Mme Crespy), M. Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Absents non excusés : MM. Boudot, Casola.

Conseil de communauté du 10 juillet 2014**Délibération n° 2014-0209**

commission principale : développement économique

objet : **Plan climat énergie territorial - Attribution d'une subvention à la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2014 relatif à l'accompagnement des très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) pour améliorer leurs performances énergétiques**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Chambre de métiers et d'artisanat du Rhône (CMA) assure 2 missions principales au service du développement des entreprises artisanales du territoire :

- représenter les intérêts généraux de l'artisanat et être le porte-parole de ces entreprises auprès des pouvoirs publics,
- accompagner les artisanats de la création jusqu'à la transmission sur les différentes dimensions et problématiques qui se posent à l'artisanat.

Depuis 2002, la Chambre de métiers et d'artisanat du Rhône a développé une action spécifique sur les questions environnementales au profit de ses artisans : sensibilisation aux contraintes réglementaires, accompagnement de démarches de management environnemental, actions individuelles et collectives sur les thématiques de la gestion des déchets, de la préservation des ressources, de la qualité environnementale des bâtiments, des rejets atmosphériques, etc.

La Chambre de métiers et d'artisanat du Rhône, membre de "Grand Lyon, l'esprit d'entreprise" (GLEE), et partenaire actif de la démarche plan énergie climat territorial de la Communauté urbaine de Lyon, souhaite développer une action complémentaire de sensibilisation et accompagnement des entreprises artisanales sur la performance énergétique et sollicite l'appui financier de la Communauté urbaine dans ce cadre.

a) - Objectifs

Par délibération n° 2012-2754 du 13 février 2012, la Communauté urbaine a approuvé le plan d'actions partenarial plan énergie climat territorial de la Communauté urbaine qui fixe des objectifs ambitieux en termes d'efficacité énergétique des entreprises du territoire (notamment action 4.7 "accompagner les TPE/PME pour améliorer leurs performances énergétiques").

L'enjeu est de sensibiliser et mobiliser la part la plus significative des entreprises concernées, pouvant potentiellement réduire leur consommation d'énergie et donc, leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce dispositif a pour but de sensibiliser et d'accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'optimisation de leurs performances énergétiques, sachant que les TPE et PME n'ont souvent pas les moyens humains et techniques pour identifier les mesures à mettre en œuvre.

Cette amélioration des performances énergétiques représente un gisement de 289 000 tonnes équivalents CO₂/an. Par ailleurs, cette action favorise la compétitivité économique des TPE et PME qui suivront les préconisations d'économies d'énergie.

L'étude de potentialité conduite en 2012, à la demande des membres de l'instance de gouvernance de GLEE (Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône, Université de Lyon, Mouvement des entreprises de France -MEDEF-, Confédération générale des petites et moyennes

entreprises -CGPME- et Communauté urbaine) a permis de quantifier et qualifier l'offre existante, ainsi que de repérer les gisements et qualifier le besoin des TPE/PME du territoire.

Cette étude a aussi conclu au sous-dimensionnement de l'offre d'accompagnement des PME/TPE actuellement présente sur le territoire et a confirmé la cible prioritaire des TPE/PME des secteurs les plus énergivores (agroalimentaire, plasturgie, métallurgie et chimie) pour le déploiement d'un premier dispositif expérimental de 2014 à 2016.

Sur cette base, les chambres consulaires ont montré leur volonté de rester l'acteur principal sur ces sujets et de renforcer leurs compétences en matière d'expertise « énergie » et ont proposé un dispositif d'accompagnement adaptable dans le temps et suivant la demande des entreprises.

b) - Programme d'actions pour 2014

Le dispositif d'accompagnement proposé par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) du Rhône doit permettre de conduire deux actions distinctes et complémentaires :

- tout d'abord, prospecter les entreprises correspondant à la cible définie en amont, à travers une démarche collective et territorialisée de sensibilisation aux prestations proposées de "conseil en énergie" (environ 180 entreprises par an) et également au travers de rendez-vous individualisés,

- ensuite, accompagner individuellement les entreprises volontaires, avec des "visites énergie" de 4 jours, prenant en compte un pré-diagnostic, l'aide à la rédaction d'un cahier des charges, le montage de dossiers de financement et de récupération des certificats d'économie d'énergie ainsi que la formation d'une personne responsable du suivi des consommations.

Le suivi des entreprises sera réalisé afin de faire un bilan des actions mises en place et de leurs impacts sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Une période test a été établie jusqu'en 2016, pendant laquelle des instances de suivi et des indicateurs d'évaluation du dispositif seront mis en place afin de prendre en compte les retours d'expériences. Cette phase déterminera la prolongation ultérieure du dispositif et son dimensionnement. Pour l'année de démarrage en 2014, la cible a été fixée à 25 visites d'entreprises pour la Chambre de métiers et d'artisanat du Rhône.

Un soutien à l'action de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon sur la même thématique est présenté par délibération séparée.

c) - Budget prévisionnel de l'action en 2014

Le coût total de cette action pour 2014 a été évalué à 68 707 €, représentant notamment le recrutement d'un personnel dédié, par la Chambre de métiers (conseiller énergie à temps plein). Les recettes se répartissent entre différents partenaires de la manière suivante :

Budget prévisionnel 2014			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
masse salariale, charges indirectes de salaires, autres charges indirectes de structure		autofinancement CMA	18 054
		Région Rhône-Alpes	15 525
		Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	16 378
		Communauté urbaine de Lyon	18 750
Total	68 707	Total	68 707

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 750 € au profit de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône dans le cadre de son programme d'actions relatif à l'accompagnement des TPE/PME pour améliorer leurs performances énergétiques pour l'année 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 750 € au profit de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) du Rhône dans le cadre de son programme d'actions relatif à l'accompagnement des très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) pour améliorer leurs performances énergétiques pour l'année 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Chambre des métiers et de l'artisanat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 65738 - fonction 90 - opération n° 0P01O0851.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 juillet 2014.